



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 9 décembre 2016 à 18h

Par suite d'une convocation en date du deux décembre deux mille seize, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le neuf décembre deux mille seize à dix-huit heures, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, CATALA Fabien, DILLON Valérie, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, JOLIBERT Marie-Christine, ROUGÉ Pierre, VIDAL Candy, BOURDONCLE Stéphane (18h20), MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic.

Absents : ABELLANET LE MINEZ Monique, ESCANDE Jacques, BERSANS Muriel, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, ANGLADE Jordane, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Madame Candy VIDAL est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du 27 septembre 2016 : **adopté à l'unanimité.**

I- AFFAIRES ADMINISTRATIVES

❖ Décisions municipales prises depuis le dernier Conseil Municipal

En vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal 35/2014 du 8 avril 2014, les décisions municipales suivantes ont été prises depuis le dernier Conseil :

- N° 10/2016 : MAPA 2015-003 : Avenant n° 1 au lot n° 1 du marché de travaux relatif à la réalisation du dortoir maternelle au groupe scolaire Jean Jaurès - Entreprise Pays d'Olmes Bâtiment.
- N° 11/2016 : MAPA 2016-004 : Accord cadre-marché public de fournitures portant sur l'approvisionnement en combustible bois/énergie pour alimenter la chaufferie du groupe scolaire Jean Jaurès.
- N° 12/2016 : MAPA 2016-003 : Accord cadre-marché public de services portant sur la fourniture de matériels, logiciels informatiques, et les prestations de mise en œuvre associées.
- N° 13/2016 : Achat et mise en service d'un terminal de paiement électronique (TPE) au cinéma de Mirepoix, suite à consultation, à la SAS Espace Monétique à Thiais (94).

Le Conseil Municipal a pris acte de ces décisions.

❖ Adhésion des Communautés de communes au Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège (SDE09)

Le Comité Syndical du SDE09 s'est positionné favorablement pour l'adhésion des Communautés de communes au Syndicat. 19 communautés de communes sur 20 ont décidé d'adhérer au SDE09. Le conseil municipal approuve ces adhésions.

Voté à l'unanimité.

❖ Projet de fusion du Syndicat Mixte des 4 Rivières (SM4R), du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Douctouyre (SIAD) et du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Hers et ses Affluents (SMAHA), dans le cadre de la procédure de droit commun

Le projet de fusion initialement prévu du SM4R, du SIAD, du SMAHA et du SIVOM de la Vixiège, lancé dans le cadre de la procédure de droit commun, n'a pu aboutir car le SIVOM de la Vixiège détient une compétence « eau potable » pour l'exercice de laquelle il adhère à un autre Syndicat, ce qui rend impossible une fusion. La procédure de fusion à quatre a donc été abandonnée au profit d'une fusion à trois afin qu'elle aboutisse d'ici la fin de l'année 2016.

Madame la Préfète de l'Ariège consulte toutes les communes membres des syndicats sur un nouvel arrêté de projet de périmètre issu de la fusion du SIAD, du SMAHA et du SM4R, accompagné d'un projet de statuts. Le contenu des statuts est le résultat d'une étude et de la concertation menée entre les Syndicats susnommés. Le Syndicat né de cette fusion a vocation à porter à terme, à l'échelle du bassin versant du Grand Hers, tout ou partie de la nouvelle compétence communale « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », issue de la loi n°2014-58 du 29 janvier 2014, portant modification de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Voté à l'unanimité.

❖ **Modification des statuts de la Communauté de communes**

Conformément à la loi NOTRe, au 1^{er} janvier 2017, la collecte et le traitement des déchets, ainsi que l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage deviennent compétence obligatoire. La communauté de communes assurait déjà cette compétence de manière facultative. Le conseil municipal approuve les statuts modifiés actant l'obligation.

Voté à l'unanimité.

❖ **Communication du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement (RPQS) du SMDEA**

Conformément à la réglementation, chaque commune, ayant transféré au SMDEA l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement, doit présenter au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement (RPQS).

L'élaboration de ce document, joint à la présente et accompagné de la délibération 1701 du SMDEA, s'inscrit dans un cadre réglementaire, mais aussi dans une démarche qualité d'amélioration continue des services publics de l'eau et de l'assainissement rendus aux usagers du SMDEA. Il s'agit de les informer annuellement sur l'évolution de la qualité et sur les prix des services qui leurs sont fournis, de satisfaire aux exigences des partenaires financeurs et, enfin, de pouvoir disposer d'un véritable outil d'évaluation et de suivi des services, à partir des indicateurs de performance.

Voté à l'unanimité.

II – AFFAIRES FINANCIÈRES

❖ **Décision modificative n° 3**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits sur des opérations et propose la décision modificative n° 3.

Décision Modificative N°2 du 27-09-16

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Article	PREVU BP	DM2	BP RECTIFIE
60631	15 000,00	9 000,00	24 000,00
60632	172 267,00	-5 000,00	167 267,00
65541	146 500,00	19 620,00	166 120,00
65738	2 500,00	100,00	2 600,00
023	539 813,00	-21 020,00	518 793,00

TOTAL DM2 2 700,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES			
Article	PREVU BP	DM2	BP RECTIFIE
013-6419	75 500,00	200,00	75 700,00
7473	0,00	2 500,00	2 500,00
			0,00

TOTAL DM2 2 700,00 €

INVESTISSEMENT DEPENSES			
Article	PREVU BP	DM2	BP RECTIFIE
2313-OP12	24 789,00	15 200,00	39 989,00
2158-OP14	17 000,00	-12 000,00	5 000,00
2031-OP18	2 000,00	-2 000,00	0,00
2313-OP23	25 700,00	2 000,00	27 700,00
2315-OP26	5 000,00	1 800,00	6 800,00
2313-OP43	20 000,00	-17 000,00	3 000,00
2158-OP44	22 196,16	1 400,00	23 596,16
	41 400,00	9 000,00	50 400,00
2158-OP48	0,00	1 400,00	1 400,00
2315-OP48	178 818,06	12 000,00	190 818,06
2313-OP75	0,00	8 000,00	8 000,00

TOTAL DM2 19 800,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES			
Article	PREVU BP	DM2	BP RECTIFIE
1323-OP65	0,00	11 900,00	11 900,00
1321-OP65	5 636,00	14 000,00	19 636,00
10223	35 000,00	14 920,00	49 920,00
021	539 813,00	-21 020,00	518 793,00

TOTAL DM2 19 800,00 €

Voté à l'unanimité.

❖ **Avance sur subvention « Swing à Mirepoix »**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le festival « Swing à Mirepoix » aura lieu, comme chaque année, le week-end de Pâques, soit avant le vote du budget primitif 2017. Le président et les membres de l'association demandent au Conseil Municipal de leur accorder une avance de 13 000 € sur la subvention annuelle 2017.

Voté à l'unanimité.

❖ **Subvention à l'association « Les Amis de l'Orgue, des Cloches et du Carillon »**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que l'association « Les Amis de l'Orgue, des Cloches et Carillon » a signé un contrat d'entretien avec l'entreprise VIA NOSTRA (anciennement BANCELLES), pour l'entretien annuel de l'orgue. Elle propose au Conseil Municipal de reverser à l'association, sous forme de subvention exceptionnelle, le montant que la commune a perçu de la DRAC, correspondant à la moitié des frais engagés et payés par l'association, soit 825€.

Voté à l'unanimité.

❖ **Subvention exceptionnelle aux associations organisatrices de manifestations**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que certaines associations, organisatrices de manifestations qui animent la ville, pourraient bénéficier d'une subvention exceptionnelle supplémentaire.

Stéphane BOURDONCLE, Fabien CATALA, Jacques ESCANDE et Nicole QUILLIEN ne prennent pas part au débat, ni au vote car membres du bureau de certaines associations. Madame le Maire donne la présidence à Pierre GARCIA, 1^{er} adjoint chargé des finances, qui propose d'attribuer à ces associations les subventions telles que présentées dans le tableau ci-après :

Associations	Montant	Élus quittant la séance car membre de l'association	Vote du Conseil Municipal
Swing à Mirepoix	684.00		Unanimité - (14 votants)
Mirepoix en Avant	2 280.00		Unanimité - (14 votants)
Salon du livre	228.00	Stéphane BOURDONCLE Fabien CATALA	Unanimité - (12 votants)
Comité des fêtes	3 952.50	Claudine SARRAIL	Unanimité - (13 votants)
Fête Rumat	456.00		Unanimité - (14 votants)
Office du tourisme	912.00	Fabien CATALA	Unanimité - (13 votants)
MAMET	912.00		Unanimité - (14 votants)
MIMA	912.00		Unanimité - (14 votants)
Marché des Potiers	456.00		Unanimité - (14 votants)
ID plein la tête	228.00		Unanimité - (14 votants)
Association Culturelle	228.00	Nicole QUILLIEN	Unanimité - (13 votants)

Voté à l'unanimité.

❖ **Engagement des dépenses dans l'attente du vote du budget primitif 2017**

Madame le Maire demande au Conseil de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, dans le limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent sur les chapitres 20, 21 et 23 du budget communal à concurrence des sommes mentionnées ci-après :

Chapitre 20	Article 2031	7 622.00 €
	Article 2051	1 179.00 €
Chapitre 21	Article 2158	32 242.00 €
Chapitre 23	Article 2313	243 869.76 €
	Article 2315	50 000 00 €

Voté à l'unanimité.

❖ **Rétrocession à la commune d'une case au columbarium**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que les époux BLASCO souhaitent rétrocéder à la commune, la case n° 103 du columbarium sise au cimetière de la Croix de Béon, qu'ils n'ont jamais utilisée car ils possèdent déjà dans ce même lieu un caveau familial.

Elle propose que cette rétrocession s'effectue au prix de l'acquisition, soit 800€ ; les frais d'enregistrement restant à la charge des époux BLASCO.

Voté à l'unanimité.

❖ **Avis sur le rapport de la Commission d'Évaluation des Charges Transférées**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de communes du Pays de Mirepoix s'est réunie le 18 octobre 2016. Elle présente au Conseil le rapport de cette commission, annexé à la présente délibération, qui lui a été transmis par le Président de la Communauté de communes, qui fait état de la participation des communes sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, des coûts de transfert des services « enfance » et de la piscine de Mirepoix.

Voté à l'unanimité.

❖ **Création d'un giratoire - sécurisation accès Bellemayre - et recherche de financements**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la commune doit envisager l'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD119 afin de sécuriser l'accès à la nouvelle gendarmerie et au quartier de Bellemayre par l'avenue François Mitterrand, et au centre-ville par la rue du 19 mars 1962.

Elle expose au Conseil Municipal que les travaux pour lesquels la commune est aidée techniquement par le Conseil Départemental s'élèvent à 529 870.50 € HT, soit 635 844.60 TTC, qui feront l'objet de deux tranches sur deux budgets : 2017 et 2018.

Elle propose de solliciter des subventions auprès de l'État, du Conseil Régional et du Conseil Départemental. Un plan de financement détaillé sera établi ultérieurement et présenté lors d'une prochaine séance.

Voté à l'unanimité.

III – AFFAIRES LIÉES AU PERSONNEL

❖ **Création d'un poste de gardien de police municipal**

Les missions de Police Municipale sont multiples, variées et de plus en plus importantes :

✚ **Police administrative :**

- Missions de prévention, par la présence sur la commune, patrouillage, ilotage,
- Tranquillité, sécurité, salubrité publique,
- Participation aux manifestations et cérémonies diverses,
- Mise en fourrière de véhicules,
- Animaux en divagation,
- Bruit, stationnement, ordures, etc. information, prévention et répression,
- Respect des arrêtés de police du maire,
- Rédaction des arrêtés de police, transmettre, faire respecter, archiver,
- Tenue des registres de main-courante, celui des chiens catégorisés, etc.

✚ **Police judiciaire :**

- Constater et verbaliser les infractions : stationnements, circulation routière, dépôts d'immondices, occupation du domaine public...), vidéo protection, etc.

Il s'avère aujourd'hui indispensable de créer un poste de gardien de police, au regard de la réglementation vis à vis de la sécurité des agents, mais aussi afin d'assurer la continuité du service lors des formations, congés, ou arrêts maladie. Le binôme permettra également d'assurer plus de présence sur le terrain dans un esprit de prévention.

La réforme du régime indemnitaire des agents territoriaux devant être mise en place au cours du 1^{er} trimestre 2017, le régime indemnitaire relatif à la Police Municipale sera établi début 2017.

Voté à l'unanimité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des dates à retenir : vœux au personnel le vendredi 16 décembre à 19 heures à la salle des métiers d'art ; vœux à la population le mercredi 11 janvier 2017 à 19 heures à la salle Paul Dardier.

Claudine SARRAIL

✚ Les fontaines lumineuses sont très appréciées par les administrés et les commerçants.

Valérie DILLON

✚ Conseil d'école maternelle : qualité des repas, cantine, semaine du goût...

Les parents délégués souhaiteraient participer à un repas ; à organiser en début d'année avec les élus et les délégués de parents d'élèves, en collaboration avec la Communauté de communes.

Demande de gratuité : au regard de la règle établie relative aux tarifs des tickets cantine, il ne sera pas possible de recevoir les parents gratuitement.

Marie-Françoise ALBAN

✚ Conseil municipal enfants : réunion pour le bilan de fin de mandat prévue le 14.12.2016.

Fabien CATALA

✚ Bilan du 4^e forum des associations :

- Raison de la participation au Forum : se faire connaître, Rencontre avec les autres associations : partage/solidarité.
- Appréciation de l'organisation et logistique : très bonne
- Programme des animations : très bonne
- Appréciation générale : très bonne : 10, bonne : 18
- Nombre d'associations présentes : 40
- Point à améliorer: Prévoir un budget pour l'information et l'animation.
- Le prochain forum aura lieu le samedi 9 septembre 2017.

✚ Rencontres Départementales du Tourisme et des loisirs :

De décembre 2016 à mars 2017, une réunion sera organisée dans tous les départements de la Région, dans le but de réunir les professionnels du tourisme et les élus afin de préparer le nouveau schéma régional de l'économie touristique.

Le 6 décembre, la Région Occitanie a organisé à Mirepoix, la première rencontre de ce type, en présence de Monsieur GUILHAUMON, vice-président de la région chargé du tourisme et du thermalisme, de Monsieur NAYROU, président du Conseil Départemental, des élus de l'Ariège et de professionnels (100 participants).

Au cours des débats, il a été rappelé que le tourisme doit aussi s'appuyer sur la Culture, le Patrimoine et le développement durable.

La région Occitanie reçoit 30 millions de touristes par an ; le tourisme est la 2^e industrie de la Région. Ce constat conforte la politique de Mirepoix qui s'organise pour gérer au mieux cette activité.

Tous les participants à cette réunion remercient la ville de Mirepoix pour son accueil ; nombreux sont ceux qui ont été émerveillés par notre salle Paul Dardier.

✚ Fusion OT Pays de Mirepoix, du Pays d'Olmes et du Pays d'Art et d'Histoire :

Le 8 décembre, une réunion de travail en présence de Mme YOUSSEPOV, avocat spécialisé en droit fiscal et des sociétés, a permis de vérifier la faisabilité de cette fusion et de prévoir un calendrier définitif des étapes de ce processus.

Madame le Maire propose à Stéphane BOURDONCLE d'expliquer au Conseil Municipal son aventure institutionnelle, politique, civique auprès du Sénat.

« Après une première en 2016, l'institut du Sénat propose, pour la deuxième fois, à des personnalités de la société civile de 13 départements de découvrir le fonctionnement du bicamérisme (fonctionnement de deux assemblées dans un régime politique).

Pour cette 2^e promotion, des 13 départements de la région Occitanie, seule l'Ariège est représentée, par deux personnes, sélectionnées sur CV et lettre de motivation. Je suis auditeur du Sénat avec Fabien GUICHOU, Directeur du FAJIP (Foix Adolescence Jeunesse Insertion

Prévention). Cette année, 13 départements sont concernés et 21 auditeurs et auditrices, fonctionnaires, élu(e)s, chefs d'entreprises, journalistes, représentants d'associations, etc.

Du 6 décembre au 21 mars 2017, nous allons participer à 6 séances de deux journées de formation au Sénat, et découvrir de l'intérieur les institutions de la république, telles que la cour des comptes, les conseils d'État et constitutionnel, Matignon et le premier ministre, les ministères, l'Assemblée nationale, et le parlement européen à Strasbourg lors d'une séance sur un territoire en présence d'un sénateur des auditeurs.

L'objectif de la formation est de rédiger un compte-rendu collectif sur les différentes séances en indiquant ce qui aura marqué les auditeurs dans leur découverte du fonctionnement des institutions. Lors de l'ultime séance, le 21 mars, les auditeurs auront à participer à un jeu de rôle visant à mettre en pratique les discussions autour d'une loi jusqu'à sa rédaction.

Lors de la première séance, qui s'est déroulée les 6 et 7 décembre derniers, nous avons été accueillis par les responsables de l'institut, administrateurs, le questeur du Sénat, sorte de trésorier de la haute chambre (autre nom du Sénat) : Jean-Léonce DUPONT, sénateur du Calvados, le président du Sénat Gérard LARCHER, ainsi que notre sénateur Alain DURAN qui nous a félicité pour notre sélection et souhaité une excellente formation.

Nous avons assisté à une réunion de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire et du développement durable dont l'objet était la préparation de la loi montagne. Les sénateurs et sénatrices présents nous ont accueillis et encouragés par des applaudissements lors de deux séances publiques dans les tribunes de l'hémicycle.

Vous pouvez consulter la vidéo de la séance de l'après-midi du 7 décembre sur le site du Sénat. Les prochaines séances auront lieu les 11 et 12 puis 24 et 25 janvier et du 2 au 5 février à Strasbourg. »

Séance levée à 20 heures 45.

La secrétaire de séance,
Candy VIDAL.